une partie du problème. Ces jours derniers, il soutenait en Sorbonne une thèse que le jury goûtait en raison même de l'absence croissante de controverses semblables dans les lieux qu'illustra Gerson. Cette thèse était consacrée à la dernière semaine et à la mort du Christ selon saint Jean. Quoique circonscrit, ce champ d'études n'offrait pas moins une tâche ardue et malaisée: l'histoire de la Passion forme en effet le groupe le plus important des récits cohérents qui permettent une comparaison détaillée de la tradition johannique avec la tradition synoptique (celle des trois Evangiles précédents). Encore fallait-il choisir le terrain et décider si le problème serait étudié exclusivement au point de vue dogmatique, au point de vue de l'histoire évangélique et de la chronologie des faits, ou simplement au point de vue littéraire.

C'est moins par le premier que par les autres points de vue que M. Goguel s'est laissé guider. Pour le dogme en effet, on n'ignorait pas que dans les synoptiques comme dans le quatrième Evangile, le récit était constamment dominé par une préoccupation plus dogmatique qu'historique. Le plus ancien des évangélistes, Marc, n'expose et n'établit la dignité messianique de Jésus dans ses premiers chapitres que pour mieux affirmer dans les derniers que le Messie est allé volontairement et sciemment de Galilée à Jérusalem pour y subir le supplice indispensable à l'accomplissement de sa mission et conforme aux promesses prophétiques. Lorsque Luc remanie l'Evangile de Marc, pour mettre en son vrai jour la doctrine de la grâce divine, lorsque Matthieu transforme à son tour le récit de ses deux devanciers pour établir nettement les principes de la nouvelle économie du christianisme, ni l'un ni l'autre ne change rien à la conception fondamentale qui veut que l'histoire de la Passion ait été non pas historiquement conditionnée, mais divinement déterminée.

Seul dans cette voie, Jean — et c'est ce que M. Goguel en passant nous démontre — va plus loin que ses trois prédécesseurs. Jésus n'a pas que prévu sa mort, il ne l'a pas que conçue comme voulue de Dieu; elle a été, dès le début, pour lui le centre de son œuvre, la raison de son incarnation. Ce n'est pas la marche naturelle des événements, ce n'est pas la haine des juifs à cause de la résurrection de Lazare, ou à cause des théories professées par Jésus, ou à cause du titre de roi pris par lui, ce n'est pas la trahison de Judas, qui amènent l'arrestation du fils de Dieu, sa condamnation et sa mort: tous les calculs, tous les complots des hommes ne réussissent que parce que l'heure fixée par Jésus a sonné dans les conditions précises où il le voulait. Jésus ne marche à la mort que parce qu'il a pouvoir de donner la vie.

La chronologie de la Passion et la comparaison des récits synoptiques avec le récit johannique fournissent à M. Goguel l'occasion de vérifier de très près ce point que Strauss avait de façon générale déjà mis en évidence: à savoir que Jésus ayant été reconnu pour le Messie promis et attendu, la foi chrétienne a transporté sur lui tout ce que la tradition ou les prophéties attribuaient aux grandes figures de l'Ancien Testament, aux personnages types d'un Elysée par exemple, aux figures symboliques comme celles de l'agneau pascal. C'est ainsi que le récit johannique raconte l'institution de la Cène et fait mourir le Christ non pas le même jour que les récits synoptiques, mais le jour même où l'agneau pascal, selon l'antique rite juif, devait être consommé. De même le récit johannique ne remplace par une branche d'hysope le roseau au bout duquel on tend une éponge imbibée, que parce que l'hysope jouait un rôle dans le rituel de la Pâque juive; lorsqu'ils célébrèrent la première Pâque en Egypte, les Hébreux avaient avec des branches d'hysope teint de sang les portes de leurs maisons. De même encore le récit johannique oublie volontiers la coutume d'après laquelle les juifs ne laissaient jamais exposés pendant les fêtes les corps des suppliciés; il affecte de croire que les gardes avaient mission de briser les jambes des crucifiés et raconte que les soldats se bornèrent à percer le côté de Jésus d'un coup de lance, parce que la parole de l'Ecriture devait être accomplie: « On ne brisera pas ses os. » Or, c'est une explication après coup; la parole de l'Ecriture se rapporte en effet à l'agneau pascal. Si d'autre part le récit johannique parle seul de la rencontre que fait Jésus à Jérusalem de voyageurs grecs avec lesquels il s'entretient, c'est qu'il faut expliquer et démontrer que l'Evangile n'a pas été écrit pour les juifs seulement, mais qu'il s'adresse aux gentils et à l'humanité tout entière; et l'anecdote a ici encore été ajoutée.

A côté de ces subterfuges plus ou moins ingénieux, M. Goguel découvre dans le récit johannique de la passion de nombreuses incohérences. Ainsi Jésus, à son entrée à Jérusalem, cinq jours avant sa mort, est accueilli comme roi messianique, et quelques lignes plus bas, on oublie les raisons de cet accueil pour donner celle de la seule résurrection de Lazare. Devant Pilate, les juifs demandent Barrabas, sans qu'ait été prononcé auparavant le nom du voleur. Le supplice de Jésus commence par la flagellation sans qu'aucune condamnation ait été prononcée et le procès continue aussitôt après. On ne sait plus si ce sont des juifs ou des soldats romains qui crucifient Jésus; il y a deux passages en complète contradiction.

Ces incohérences, l'introduction dans le récit johannique de faits nouveaux, comme les adieux de Jésus, ses discours, son procès juif et son arrestation, le manque d'homogénéité dans la narration, incitent M. Goguel à se demander s'il n'y a pas eu un récit johannique de la Passion dont quelques fragments seulement auraient été conservés dans le quatrième Evangile actuel.

L'exécution de Jésus par les juifs, le développement du procès romain, la sympathie évidente que Pilate montre pour Jésus sont une preuve surabondante que le quatrième évangéliste a obéi à des préoccupations apologétiques. Il a voulu flatter la puissance romaine et se concilier les bonnes grâces des empereurs.

M. Goguel n'ose pas examiner si la composition du seul récit de la Passion fournit la preuve que le quatrième Evangile est l'œuvre d'un seul ou de plusieurs rédacteurs. Mais l'étude comparative de la tradition johannique et de la tradition synoptique, surtout en ce qui touche les dernières paroles et la mort du Christ, fournit de nouvelles et justes raisons de considérer comme une loi du développement de la tradition chrétienne la tendance constante à compléter et à harmoniser les récits évangéliques dans le sens d'une valeur religieuse et morale de plus en plus grande.

Après la thèse de M. *Goguel*, comme après les ouvrages de ses prédécesseurs, on peut donc conclure que ces récits sont le fruit d'une pensée parfaitement consciente; ils soutiennent le dogme et s'incarnent en lui, comme il s'incarne en eux; ils sont la base sur laquelle l'édifice de la doctrine chrétienne s'élèvera d'elle-même, et lorsqu'on voudra discerner dans les Evangiles si Dieu se révèle plutôt par le charme de vérités impersonnelles ou s'il argumente au contraire afin de démontrer sa divinité (la rose qui se fait disputeuse pour prouver son parfum, dirait Renan), il ne sera plus temps: l'Eglise sera fondée. — G. A.

L'affaire Duez

AU PARLEMENT

La commission sénatoriale des congrégations a adopté hier, sans modifications, la proposition Raynaud, votée par la Chambre. M. Regismanset a été nommé rapporteur.

D'autre part, la commission du budget de la Chambre a été saisie hier d'un projet de loi du gouvernement ouvrant un crédit de 40,000 francs pour assurer l'exécution de la loi Raynaud sur le dessaisissement des liquidateurs. Ce projet a été approuvé.

UNE LIQUIDATION DE SUCCESSION

On mande de Nice qu'à la suite d'une enquête concernant une affaire de liquidation de succession, M. Ternier, juge d'instruction, a signé des mandats d'arrêt, immédiatement exécutés, contre MM. Anfossi, commis greffier au tribunal civil de cette ville; Jean Rossetti, commis greffier du juge de paix du canton Ouest; Bouthonnet, généalogiste à Nice, et Poirier, généalogiste à Lyon, correspondants d'une maison de Paris.

Voici les faits qui ont amené cette quadruple arrestation.

Une vieille rentière de Nice, Mme veuve Antognini, qui possédait une fortune d'environ un demi-million, mourait dernièrement en laissant un testament qui instituait comme exécuteur testamentaire et usufruitiers de ses biens le docteur Targhetta, de Nice, et à son défaut, le docteur Segré, de Turin. La nue propriété devait être attribuée à une œuvre d'assistance de l'enfance, qui serait désignée par l'exécuteur testamentaire.

Un créancier de la succession s'étant présenté, le tribunal nomma comme liquidateur M. Dominique Anfossi, commis greffier à la 3e chambre. Après avoir pris connaissance du testament, celui-ci déclara qu'il devait être considéré comme nul, les deux bénéficiaires désignés étant les médecins traitants de la défunte, ce qui est interdit par la loi. Ni le docteur Targhetta, qui est mort depuis lors, ni son confrère de Turin ne pouvaient entrer en possession de l'héritage. Mme Antognini n'ayant pas d'autre part désigné avec précision l'œuvre à laquelle serait attribuée la nue propriété, la fortune devait, d'après le liquidateur, revenir aux héritiers naturels.

C'est ici que le généalogiste Bouthonnet et son associé Poirier interviennent. M. Bouthonnet découvrit à Spoccia, sur le lac Majeur, une tante de Mme Antognini, Mme Philomène Arcetti, qui fut reconnue être l'héritière naturelle de la vieille rentière. Le liquidateur nommé par le tribunal dut donc remettre à Mme Arcetti la fortune laissée par Mme Antognini, défalcation faite de quelques legs.

Or, Mme Arcetti prétend que non seulement on ne lui aurait pas remis toutes les sommes qui lui revenaient, mais encore qu'on aurait détourné de la succession des bijoux et une partie du mobilier. Un juge d'instruction fut nommé et le chef de la Sûreté, agissant en vertu de ses ordres, a opéré une perquisition hier dans les appartements de MM. Anfossi et Bouthonnet. Le chef de la Sûreté était accompagné d'un témoin, la dame Rose Borella, ancienne domestique de Mme Antognini, qui aurait reconnu parmi le mobilier garnissant les deux appartements des meubles de valeur ayant appartenu à sa patronne.

C'est à la suite de cette perquisition que le juge d'instruction signa un mandat d'arrêt contre MM. Anfossi, Bouthonnet, Rossetti et Poirier.

Avant son arrestation, M. Bouthonnet avait adressé aux journaux un télégramme protestant contre les commentaires auxquels avait donné lieu l'information ouverte et annonçant que loin de porter plainte contre lui et son associé, Mme Arcetti lui avait adressé une lettre, dont il donne le texte, pour le remercier et lui dire qu'elle n'était pour rien dans les ennuis qui lui sont causés et qu'elle estime absolument injustifiés.

LE CAS DU LIQUIDATEUR DESREUMEAUX

On mande d'Amiens que le liquidateur Desreumeaux, qui avait procédé à la liquidation des ursulines et des visitandines d'Amiens, vient d'être condamné par la cour d'appel à restituer à la liquidation des ursulines 1,704 fr. 80, représentant un trop-perçu d'honoraires, et 882 francs comptés pour frais de voyages et de correspondance; à la liquidation des visitandines, 2,129 fr. 80, comme trop-perçu d'honoraires, et 521 francs de frais de voyages et de correspondances.

Me Maxime Lecomte, avocat, sénateur, défendait M. Desreumeaux.

L'agitation syndicaliste

LA C. G. T. ET LES RETRAITES OUVRIÈRES

Le comité confédéral, estimant que l'affaire Duez a créé dans les milieux ouvriers un état d'esprit particulièrement favorable à sa propagande, reprend sa campagne contre « l'escroquerie des retraites ouvrières ». Hier soir il avait dans ce but organisé un meeting au Tivoli-Vauxhall sur le projet de loi voté par le Sénat, meeting auquel assistaient plus de trois mille auditeurs.

M. Merrheim, de la fédération de la métallurgie, a fait une critique acerbe de ce qu'il a appelé « la plus grosse escroquerie gouvernementale ».

Lorsque le président, M. Bled, annonce que deux députés, MM. Sembat et Groussier, sont présents et vont prendre part à la controverse, des coups de sifflet, des huées éclatent dans la salle: « A bas les quinze mille! Pas de faux amis de la classe ouvrière! » crient les manifestants placés au bas de la tribune.

Malgré cet accueil peu encourageant, M. Sembat essaye de prendre la parole. Il déclare que malgré son peu d'enthousiasme pour le projet de loi soumis au Parlement, il le votera parce que c'est un moyen d'affirmer le principe de l'assurance sociale, le droit du travail à une retraite. « Acceptez ce que l'on vous offre, dit-il. C'est déjà une victoire que nous remportons sur le capital. Nous sommes assez forts pour obtenir à bref délai bien davantage. »

Mais les interruptions l'obligent à quitter la tribune. On chante sur l'air des lampions: « Les députés à Charenton! A bas les quinze mille! »

M. Luquet déclare que quoique adversaire de la loi, il se refusera à prendre la parole pour répondre aux contradicteurs si on ne les laisse pas librement s'expliquer. Et il obtient ainsi une courte accalmie qui permet à M. Sembat de remonter à la tribune pour parler sur la capitalisation.

Après M. Sergent, des typographes, qui a essayé de démontrer la supériorité du système anglais, M. Groussier est monté à la tribune, mais l'assemblée le conspue et l'empêche de parler.

Ne pouvant se faire entendre, il crie aux manifestants:

— Mais comment voulez-vous éviter le système de la capitalisation?

On lui répond par des allusions aux liquidations:

— Et le milliard des congrégations? Et les liquidations? A bas les escrocs!

Les militants de la C. G. T., MM. Jouhaux, Yvetot, Luquet, qui condamnent sans appel le projet de loi, se font par contre vivement applaudir. D'ailleurs on acclame tous les orateurs qui font cette recommandation: « Ne versez rien! Ne tolérez aucun prélèvement sur vos salaires. On veut vous voler! »

Et les assistants votent à la presque unanimité un ordre du jour dans lequel ils « déclarent que la loi est destinée à leurrer les travailleurs à la veille des élections, et décident de refuser de se soumettre à cette colossale escroquerie ».

La sortie s'est effectuée sous l'œil de la police, aux cris de « A bas les quinze mille! »

LES EMPLOYÉS DE L'OUEST-ÉTAT

Après les mécaniciens et chauffeurs qui ont protesté récemment contre le nouveau régime qui leur était appliqué, certains employés des services centraux de l'Ouest-Etat se plaignent d'être lésés dans leur situation par le rachat.

Les élèves dessinateurs, ingénieurs, comptables, attachés à la direction des services techniques, ont tenu, hier, une réunion rue du Rocher. Ils ont décidé d'envoyer une délégation auprès du directeur pour lui soumettre leurs revendications. Des jeunes gens qui touchaient par mois 120 francs à la Compagnie de l'Ouest ne toucheraient plus, depuis le rachat, que 80 francs.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Samedi 26 mars. — Un anticyclone couvre presque tout le continent, le baromètre marque 772 mm. en Angleterre, 771 mm. en Danemark, 768 mm. dans le nord de la Scandinavie, 767 mm. en Autriche.

La pression s'abaisse en Islande (Seydisfjord, 750 mm.) et sur l'ouest de l'Europe.

Le vent est faible ou modéré d'entre nord et est sur toutes nos côtes, la mer est belle généralement.

On signale quelques neiges en Russie, des pluies en Sardaigne et en Sicile.

En France, le temps est resté beau.

La température a baissé légèrement sur l'ouest et le nord de l'Europe; elle a monté dans le centre et le sud-est.

On notait ce matin: — 8° à Uléaborg, 0° à Belfort, + 4° à Paris, 6° à Bordeaux, 7° à Marseille, 14° à Alger, et, dans les stations élevées: —1° au mont Ventoux, —2° au puy de Dôme, —6° au pic du Midi.

En France, un temps nuageux est probable; la température va se tenir dans le voisinage de la normale.

A Paris, hier, la température moyenne (7°9) a été supérieure de 1° à la normale (6°9).

Monte-Carlo: à 10 h. du matin, +21°; à midi, +25°. Temps ravissant.

Observatoire municipal (RÉGION PARISIENNE)

Le ciel demeure nuageux, et les vents soufflent du nord-nord-est près du sol, tandis qu'ils se fixent à l'est dans les régions moyennes de l'atmosphère.

La température s'est légèrement relevée, les maxima d'hier sont généralement compris entre 10° et 12°.

La pression barométrique, stationnaire après une faible baisse, accuse à midi 768 mm. 7.

Les tableaux lacérés du Grand Palais. — Nous avons relaté l'acte de vandalisme commis il y a trois jours au Salon de la Société des artistes français, où huit tableaux d'exposants furent lacérés à coups de couteau. M. Chanot, commissaire de police du quartier des Champs-Elysées, a interrogé hier cinquante-cinq employés qui ont tous protesté de leur innocence. Les soupçons du magistrat se portent plus particulièrement néanmoins sur un individu faisant partie du personnel; mais quelles que soient les présomptions recueillies contre lui, il ne saurait être arrêté, car il n'a commis qu'une simple contravention en attentant à la propriété d'autrui et il n'est passible que d'une amende sans préjudice de l'action en dommages-intérêts que peuvent lui intenter les artistes lésés.

L'escroquerie à l'assurance fictive. — Hier, dans l'après-midi, un jeune homme de vingt-trois ans, M. Lagneau, fils d'un honorable commerçant du quartier de la Porte-Dauphine, passait devant une brasserie des grands boulevards, lorsqu'il fut hélé par un de ses amis, M. Louis L..., ancien employé démissionnaire de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, qui l'invita à prendre une consommation:

— Rendez-moi, lui dit-il, un service. Soyez assez aimable pour aller porter à la Compagnie d'assurance l'Abeille ces deux polices, qui sont signées, et touchez en même temps le bon de commission auquel j'ai droit. Vous m'en rapporterez le montant, cet après-midi, vers deux heures, ici même. Je vous attendrai.

M. Lagneau acquiesça à cette demande. Mais sa stupéfaction fut grande lorsque, au moment où il se présentait aux guichets de la compagnie, il se vit saisir au collet par deux employés qui le conduisirent au poste de police de la rue de Provence. Là, le commissaire du quartier de la Chaussée-d'Antin, M. Tanguy, lui apprit que les deux polices dont il était porteur, et qui étaient établies au nom d'un notaire de la banlieue parisienne, étaient fausses. Entre le moment de la proposition et celui de la présentation, la compagnie avait pris la précaution de vérifier la régularité des deux documents auprès du notaire qui déclara ignorer complètement ces polices et n'y avoir jamais apposé sa signature.

M. Lagneau n'eut pas de peine à prouver sa bonne foi. Vers deux heures, Louis L... était arrêté à la terrasse de la brasserie où il avait donné rendez-vous à son camarade. Il a été envoyé au Dépôt.

Une série de vols. — A la suite de plaintes émanant de compagnies de chemin de fer et d'entrepreneurs de camionnage qui assuraient qu'elles étaient l'objet de vols, M. Hamard fit procéder à une enquête qui aboutit à l'intervention de M. Legrand, sous-chef de la Sûreté. En effet, ce magistrat, accompagné de dix agents, s'est rendu hier dans des hangars situés à Vincennes et à Saint-Mandé, et où des recéleurs avaient placé pour environ 40,000 francs de marchandises volées aux Compagnies P.-L.-M., d'Orléans et à un certain nombre de maisons du quartier du Sentier.

Cette opération a amené l'arrestation de douze personnes. D'autres arrestations vont suivre.

Tentative de parricide à Asnières. — Mardi dernier, nous avons raconté comment une jeune femme, Mme Duprat, demeurant rue Montesquieu, à Asnières, avait tiré trois coups de revolver sur son père, M. Aulnette. Mme Duprat, qui était venue voir ses parents dans une maison voisine, avait surpris son père brutalisant Mme Aulnette, et Mme Duprat, croyant la vie de sa mère en danger, tira sur l'agresseur qu'elle blessa grièvement.

Mme Duprat a été mise à la disposition de M. Morize, juge d'instruction, qui après interrogatoire et à la demande de Me Grandcollot, son défenseur, l'a remise en liberté provisoire. Il a été en effet établi par l'enquête que la responsabilité de Mme Duprat était fort atténuée par la frayeur justifiée qu'elle avait éprouvée en voyant sa mère en danger.

Un drame au village. — Un drame s'est déroulé à Flins-sur-Seine, petite localité du canton de Meulan.

Un cultivateur, M. Louis Michel, qui était parti depuis plusieurs années, abandonnant sa femme et ses enfants, est revenu subitement hier, vers deux heures de l'après-midi. Il se rendit à la maison où habite sa vieille mère, et qui se trouve à peu de distance de l'habitation de Mme Louis Michel.

En pénétrant dans la cour, il aperçut son neveu, M. Gustave Michel, qui rangeait des bottes de paille sous un hangar. Il se dirigea vers lui, et tirant un revolver de sa poche, fit feu à deux reprises sans prononcer un mot. Le jeune homme tomba.

Louis Michel entra alors dans l'habitation. Sa mère, attirée par les détonations, accourut. Deux nouveaux coups de feu retentirent, et la pauvre femme tomba à son tour.

Après avoir accompli son forfait, le meurtrier revint vers le hangar où gisait son neveu, s'étendit sur une botte de paille et se brûla la cervelle. Quand le maire et les gendarmes, prévenus par les voisins, arrivèrent, ils constatèrent que les deux victimes de Louis Michel respiraient encore. M. Gustave Michel avait été atteint au côté droit du crâne; sa grand'mère portait deux blessures, l'une à la tête et l'autre à l'épaule. Ni l'un ni l'autre ne paraissent en danger de mort.

Depuis son départ de Flins, Louis Michel était resté longtemps sans donner de ses nouvelles; dernièrement, il avait écrit à sa femme pour lui manifester son intention de revenir. Mme Louis Michel s'était refusée énergiquement à le recevoir, ayant eu déjà trop à souffrir des brutalités de son mari, alcoolique invétéré. Furieux, Louis Michel avait voulu se venger sur sa mère, qui avait déclaré, elle aussi, ne vouloir plus revoir son fils.

Suicide en wagon. — On a découvert ce matin dans un wagon de 1re classe de l'express qui arrive de Nice à Marseille à 5 h. 30, un cadavre dont l'identité a pu être établie.

Il s'agit d'un homme de nationalité italienne, âgé de vingt-deux ans. Sur lui on a trouvé un billet dans lequel il déclarait qu'il se donnait volontairement la mort.

Le juge de paix de Cruzy-le-Châtel. — Le parquet de Tonnerre a été prévenu que M. Mettavant, juge de paix à Cruzy-le-Châtel, arrêté dimanche dernier, ainsi que nous l'avons annoncé, avait déjà été soupçonné de détournement au cours d'une apposition de scellés à Aix-en-Othe, sa précédente résidence. Un billet de mille francs avait disparu et l'un des héritiers accusa le juge de paix; celui-ci manifesta l'intention de poursuivre; toutefois il ne déposa pas sa plainte.

Sur commission rogatoire du juge d'instruction de Tonnerre, plusieurs témoins ont été entendus au sujet de cette affaire.

Pour se disculper, M. Mettavant, en dehors des explications qu'il a déjà données, a déclaré que le jour de l'apposition des scellés à Saint-Vinnemer, il était, ainsi que son greffier, en état de complète ébriété.

Viandes empoisonnées. — Lundi dernier le commissaire de police d'Halluin (Nord) était informé que de nombreuses personnes étaient malades pour avoir mangé du pâté provenant de chez un boucher du quartier du Moulin-Dupont. Des échantillons furent prélevés et envoyés à l'institut bactériologique de Lille pour être analysés.

De l'enquête il résultait qu'environ cinquante personnes étaient malades après avoir absorbé une sorte de petit pâté appelé petit salé, composé de viande de porc et de veau. Le petit salé était complètement débité lorsque le commissaire de police se présenta chez le boucher.

La nuit dernière, M. Henri David, âgé de soixante-dix ans, tisserand, expirait au milieu d'atroces souffrances. Les dix personnes composant sa famille étaient toutes indisposées depuis le repas de samedi soir, où toutes avaient mangé du petit salé, et quelques heures après avaient été prises de vomissements et de diarrhée. Le corps de M. Henri David a été transporté à l'hôpital où l'autopsie sera pratiquée.

Le boucher mis en cause jouit d'une excellente réputation. Sa boucherie est d'une grande propreté et ses produits sont recherchés. La bouchère croit à un mauvais tour qui lui a été joué.

INFORMATIONS DIVERSES

— Au musée Galliera:

Les envois pour l'exposition de la verrerie et de la cristallerie artistiques seront reçus au musée du 1er au 16 avril inclusivement, tous les jours, le dimanche excepté, de neuf heures à midi et de une heure à cinq heures.

Cette exposition, qui promet d'être des plus brillantes, comprendra en sus de la production actuelle, si variée et si riche, l'œuvre magistrale du grand artiste que fut Emile Gallé.

— Le délai d'envoi des ouvrages de vers en vue de la Bourse nationale de voyage littéraire (Prix de Rome des poètes) est fixé au 16 avril prochain. Rappelons que ces ouvrages doivent être adressés à M. Emile Blémont, président, 16, rue d'Offémont.

— Le quatrième Salon des Humoristes, qui se tiendra au Palais de Glace des Champs-Elysées, ouvrira ses portes le 24 avril (vernissage le 23).

Outre différentes manifestations qu'animera l'esprit des artistes contemporains, les organisateurs se proposent de montrer un choix de dessins et d'aquarelles de Grévin et d'Henri Pille.

Pour tous renseignements, s'adresser à notre confrère J. Valmy-Baysse, secrétaire général, 14, boulevard Poissonnière.

— Le bal que l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole centrale devait donner le 5 février de cette année, et dont la remise à une date ultérieure avait été décidée en raison des dernières inondations, aura lieu le samedi 16 avril, à l'hôtel Continental.

Les cartes préparées pour la date primitive du 5 février seront valables.

— Immense choix d'articles pour cadeaux et œufs de Pâques aux Grands Magasins Dufayel, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie, bronzes, marbres, objets d'art, petits meubles, voyage, sport et jardin, photographie, cycles, voitures d'enfants, mobiliers par milliers. Dimanche de Pâques, les magasins seront fermés. Lundi de Pâques ils seront ouverts le matin avec concert et cinématographe à 9 h. 1/2 et 10 h. 1/2.

NÉCROLOGIE

La date des obsèques du vicomte E.-M. de Vogüé n'est pas encore fixée. Son fils aîné, M. Henri de Vogüé, est actuellement au Canada.

Il est possible, en conséquence, que la cérémonie funèbre n'ait lieu qu'après son arrivée à Paris, dans les premiers jours du mois prochain. Si telle était la décision prise, le corps du vicomte E.-M. de Vogüé serait provisoirement déposé dans les caveaux de l'église Saint-François-Xavier.

Dans tous les cas, il est dès maintenant certain que les obsèques de l'éminent académicien ne comporteront que la cérémonie religieuse, qui sera célébrée à Saint-François-Xavier.

Le vicomte E.-M. de Vogüé a exprimé en effet le vœu qu'aucun discours ne soit prononcé. Les honneurs ne seront pas rendus. Seule une délégation de l'Institut prendra officiellement place dans le cortège. Les amis et les corps constitués sont priés de n'envoyer ni fleurs ni couronnes. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

De nombreuses personnalités se sont fait inscrire au domicile mortuaire et notamment M. Doumergue, ministre de l'instruction publique; M. Pichon, ministre des affaires étrangères, les ambassadeurs de Russie et d'Allemagne et tous les académiciens présents à Paris.

Les obsèques de M. Paul-L. Simon (anciennement 3, rue de Rivoli) se feront demain dimanche. On se réunira à dix heures, à la maison mortuaire, 14, rue Gustave-Zédé. L'inhumation se fera au cimetière Montparnasse. Prière de considérer le présent avis comme lettre de faire-part.

On nous annonce la mort de Mlle Charlotte-Antoinette Kenens, décédée à Arcachon, munie des sacrements de l'Eglise, le 17 mars 1910, dans sa vingt-quatrième année. La famille n'ayant pas envoyé de lettres de faire-part prie de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LIBRAIRIE

Bibliothèque illustrée, F. Juven, à 0 fr. 95

NATHALIE MADORÉ

Par ABEL HERMANT

Nathalie Madoré, qui paraît dans la Bibliothèque illustrée à 95 cent. de la librairie Juven, est un des premiers et des plus puissants romans d'Abel Hermant. Il n'aura pas moins de succès que les volumes précédents de cette collection: *Sœurette*, l'œuvre exquise de Gyp, et les *Aventures de Sherlock Holmes*, qui en sont l'un et l'autre au 60e mille.

Sénat

SÉANCE DU 25 MARS

Le budget de 1910

Après que M. de Lamarzelle eut retiré la motion d'ajournement qu'il avait présentée, et qui n'avait d'autre but que de faire constater dans quelles conditions déplorables le Sénat est obligé d'expédier chaque année le vote du budget, la discussion générale a été ouverte.

M. Boudenoot a pris la parole le premier, et il l'a gardée pendant deux heures.

Le sénateur du Pas-de-Calais a d'abord comparé la gestion financière de la dernière législature avec celle des précédentes. Il a exposé les étapes franchies par le budget de la France avant d'atteindre et dépasser le quatrième milliard. Il constate qu'une seule Chambre, celle de 1885-1889, avait réussi à diminuer le montant des dépenses publiques. Il a fait remarquer que cette Chambre était issue du scrutin de liste.

Par contre, les quatre années de la dernière législature ont valu au budget une augmentation de 351 millions, soit 88 millions par an. De ce train, le budget de la France atteindra dans dix ans le cinquième milliard.

Il serait grand temps de nous arrêter dans cette voie. Cependant nous ne sommes point au bout des sacrifices. L'application de la loi sur les retraites ouvrières, les crédits nécessaires à l'assistance aux vieillards, les besoins militaires et maritimes font se dessiner à l'horizon une série de dépenses auxquelles nous ne pourrons échapper. Le Parlement a donc le devoir de ne pas se départir de la prudence nécessaire.

M. Boudenoot. — Il faut désormais éviter tout engagement de dépenses et pratiquer une politique d'économie. La question de l'équilibre de nos finances est la question qu'aura à examiner la législature prochaine. Alors il faut le dire à la veille des élections, il faut imposer aux candidats l'obligation, au cours de la prochaine législature, de ne proposer aucune mesure entraînant de nouvelles dépenses. Cela, c'est dans l'intérêt du pays et de la République.

C'est par les mauvaises finances qu'ont péri tous les gouvernements. Si Louis XVI avait pu payer ses notes il n'aurait pas été obligé de convoquer les Etats-Généraux, qui se sont transformés en Assemblée constituante.

M. Delahaye. — C'est de la faute de son ministre des finances; c'était une affaire arrangée.

M. Boudenoot. — Les Anglais n'auraient pas songé à renverser Charles Ier s'ils n'avaient été obligés de mettre un terme à ses dilapidations.

Tous les républicains, et c'est la grande majorité en France, ont donc intérêt à cette politique d'économie.

M. Boudenoot ne croit pas que malgré les économies nécessaires, il faille renoncer aux réformes. Il y a des réformes qui ne coûtent rien et qui n'en sont pas moins désirables: le statut des fonctionnaires, la réforme électorale, l'élargissement de la loi de 1884 sur les syndicats, la participation des ouvriers aux bénéfices, etc.

L'orateur constate, d'autre part, que si nos dépenses sont de nature à provoquer de légitimes inquiétudes, nos recettes offrent des perspectives beaucoup moins sombres. Notre situation économique est excellente, notre crédit intangible: la France est partout créditrice et nulle part débitrice. C'est à l'unité budgétaire que nous devons, pour une grande part, notre bonne situation financière et notre crédit public de premier ordre. Renoncer à cette unité, à ce principe qui fait notre force, serait aller à l'encontre du progrès.

M. Boudenoot. — Nous demandons donc une politique qui favorise l'épargne et le travail. Avec une pareille politique nous aurons de bonnes finances, le crédit public s'affermira, la rente montera, et peut-être une conversion nouvelle sera-t-elle possible! Cela fournira une cinquantaine de millions.

M. Peytral. — Il y a eu assez de conversions dans ces dernières années.

M. Boudenoot. — Les réformes ne seront possibles que si un changement se produit dans nos mœurs politiques et dans nos habitudes parlementaires.

Prenons donc la résolution ferme de voter désormais le budget en équilibre et de pratiquer une politique d'économie. A ce prix, la République pourra continuer à se réclamer devant le pays de son œuvre financière comme elle se réclame à bon droit de son œuvre politique et sociale. (Très bien! — Applaudissements.)

M. Gaudin de Villaine, qui a succédé à M. Boudenoot, a laissé de côté la question financière pour se livrer à une série de considérations historiques, politiques et sociales. Il estime que l'influence sémite s'est étendue depuis vingt ans au monde entier et particulièrement sur la politique extérieure, intérieure, financière et sociale de la France.

M. Louis Martin, sénateur du Var, se plaignant, comme M. de Lamarzelle, des conditions dans lesquelles le Sénat est appelé à voter le budget, s'est exprimé dans les termes suivants:

Le rôle du Sénat, en ce qui concerne le budget, consiste à rechercher les économies; la suppression du contrôle de cette Assemblée est chose grave pour le contribuable.

Les deux Chambres créées par la Constitution ont les mêmes droits. Il importe que le Sénat sache maintenir les siens. Peut-être aurait-on pu retarder les élections de quinze jours (Très bien! sur divers bancs); le Sénat aurait eu le temps de discuter le budget, et la Chambre aurait pu examiner utilement la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

M. Tillaye. — Jamais le loyalisme républicain du Sénat n'a été mis à une plus rude épreuve.

M. Louis Martin. — Le prestige du Sénat s'est encore augmenté dans les dix dernières années; on a même dit qu'il avait sauvé la République.

Je crois que son prestige vient surtout de son autorité morale, de la conscience qu'il a toujours eue de son rôle républicain et de sa responsabilité. Mais ce n'est pas impunément qu'une Assemblée abandonne une partie de sa force.

La discussion générale continuera cet après-midi.

Chambre des Députés

SÉANCE DU VENDREDI 25 MARS APRÈS-MIDI

L'Ouenza

On sait qu'à la fin de la séance du matin, il avait été procédé à un scrutin public à la tribune sur la clôture de la discussion générale de l'Ouenza, discussion qui dure depuis de si longues séances.

Le quorum n'avait pas été atteint; dès le début de la séance de l'après-midi, il a été procédé au second tour de scrutin.

Par 166 voix contre 139, la clôture a été prononcée; le scrutin a eu lieu également à la tribune.

Instituteurs et recommandations

M. Alexandre Blanc, ancien instituteur et député socialiste unifié, a questionné ensuite M. Doumergue, ministre de l'instruction publique, « sur la pression électorale dans l'Aude ». Des instituteurs de la 2e circonscription de Narbonne, actuellement représentée par M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, ont reçu, il y a deux mois, un avancement de classe; le préfet de l'Aude en a avisé M. Sarraut par une lettre officielle que M. Sarraut a ensuite transmise aux intéressés.

Voici cette lettre:

Monsieur le ministre,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur M. X..., instituteur à..., qui sollicitait une promotion de classe.

Je suis heureux de vous faire connaître que, par arrêté en date de ce jour, j'ai élevé votre protégé d'une classe à l'autre.

Le préfet de l'Aude,
Signé: CORNU.

D'abord, dit M. Blanc, M. Sarraut n'est pas ministre; puis cette lettre constitue un acte de pression officielle à la veille des élections.

— Lettre anodine et banale, répond *M. Doumergue*. M. Sarraut a été saisi d'une recommandation; il l'a transmise au préfet; réponse de celui-ci, transmise par l'intéressé dans la forme habituelle à tous les députés; c'est un incident courant dans la vie parlementaire.

Crédits du Maroc

Il y avait à régulariser un million environ de crédits supplémentaires pour les opérations militaires au Maroc.

M. Paul Constans, autre socialiste, a critiqué et le projet et tous les crédits votés déjà pour le Maroc et notre politique en ce pays; on a dépensé là-bas 100 millions et sacrifié des vies humaines; la majorité va en porter la responsabilité devant le suffrage universel.

Et la majorité pourra la revendiquer hautement, a répliqué *M. Pichon*, ministre des affaires étrangères, dans une harangue ardente et applaudie. Il s'agissait de venger des Français assassinés et l'honneur de la France.

On dit que la majorité est responsable des dépenses devant le suffrage universel; elle n'aura pas de peine à justifier sa responsabilité. Nous venons de conclure avec les envoyés marocains un contrat qui règle toutes les difficultés existant entre les deux gouvernements.

Ce contrat porte notamment sur un emprunt de 90 millions destiné à liquider la situation financière du Maroc et à rembourser en soixante-quinze ans toutes les dépenses faites par la France. (Très bien! très bien!)

Vous dites que nous ne sommes arrivés à aucun résultat utile. N'est-ce donc rien d'avoir fait respecter les droits de la France au Maroc, d'avoir vengé l'assassinat des Français massacrés en août 1907, d'avoir obtenu l'assentiment de toutes les puissances européennes à la politique de la France, d'avoir fait avec l'Allemagne une entente qui nous laisse la liberté complète de nos mouvements, d'avoir assuré la sécurité de l'Algérie, d'avoir fait respecter le nom de notre pays? (Applaudissements.)

Nous sommes arrivés à ces résultats malgré l'opposition des socialistes, mais avec l'appui de majorités considérables; je remercie ces majorités de leur fidèle appui et je constate l'importance des résultats obtenus grâce à elles. (Vifs applaudissements.)

M. Jaurès a exprimé la crainte que les conditions de l'emprunt n'imposent de trop lourdes charges au Maroc; elles soulèveront de nouvelles difficultés, de nouvelles révoltes; et à notre action dans la Chaouïa s'oppose l'action de l'Espagne aux portes de l'Algérie, dans la Moulouïa; rivalité peut-être prochaine, défiance manifeste entre les deux pays.

M. Doumer a montré que notre action au Maroc tendait à y rétablir l'ordre, et l'ordre en tout pays, c'est la prospérité financière.

Par 462 voix contre 74, le projet a été adopté.

Les condamnés de droit commun et l'armée

On a repris ensuite la discussion du projet de loi relatif aux mesures à prendre pour remédier aux inconvénients résultant de la présence des condamnés de droit commun dans l'armée. La Chambre en avait adopté avant-hier l'article 1er.

Sur l'article 2, *M. Jaurès* a présenté tout un contre-projet, qui consistait essentiellement à incorporer dans des sections spéciales en France, au lieu des bataillons d'Afrique, les condamnés à des peines de trois mois au moins, tandis que la commission proposait trois mois et au-dessous.

M. Raiberti, rapporteur, a combattu le contre-projet. Où incorporer ces hommes? Dans les casernements des îles de la Manche ou de l'Océan? On ne pourrait les y loger. Dans les sections isolées des corps de troupes? Ce seront de véritables sections de pestiférés; et quelle ville voudra d'une telle garnison?

Les objections de M. Raiberti, a répliqué M. Jaurès, sont surtout d'ordre géographique: « Les hommes des bataillons d'Afrique et des sections ne sauraient, paraît-il, être tous réunis dans ces îles qu'une sorte de providence pénitentiaire a juxtaposées au littoral de la France en leur donnant précisément les dimensions qui conviennent au projet de M. Raiberti. (Rires.) »

Mais que le rapporteur le veuille ou non, le passage aux bataillons d'Afrique est une flétrissure ineffaçable; voilà ce qu'il faut épargner à un jeune homme qu'un entraînement passager a pu égarer.

M. Berteaux, président de la commission de l'armée, a expliqué pourquoi la commission, après avoir abordé le projet « avec une grande angoisse morale », avait dû se résigner à l'adopter.

La loi de 1905 a incorporé dans l'armée métropolitaine les condamnés de droit commun.

Nous aurions souhaité que la jeunesse coupable comprît le but humanitaire de la loi de 1905, nous aurions voulu qu'elle se relevât au contact de camarades honnêtes, qui auraient été les tuteurs moraux de ces jeunes dévoyés; mais je suis obligé de reconnaître aussi l'émotion légitime des familles, qui désirent éviter à leurs enfants le contact des condamnés. (Très bien!)

Nous sommes obligés ou d'incorporer les condamnés dans les régiments, ou d'en faire des corps spéciaux; il n'y a pas d'autre solution. Le système proposé par M. Jaurès serait le pire de tous, car il envoie ces hommes, après un stage de trois mois, dans une

LE PARFUM IDEAL HOUBIGANT 19, Fg St-Honoré.

POUDRE DE RIZ AMBRE ROYAL VIOLET, PARIS

VIN DE ZUCCO
Propriété de Mgr le duc d'ORLEANS
DÉPOT GÉNÉRAL:
Mon RIVET, 8, Fg Poissonnière, PARIS. Spécialité de Vins Fins.

FEUILLETON DU Temps
DU 27 MARS 1910 (9)

LA MUSIQUE

Quatre concerts de musique française moderne: les concerts Durand. — Le public et la musique française moderne. — Programmes bien faits et programmes mal faits. — Œuvre de MM. d'Indy, Dukas, Debussy, Ravel. — La musique moderne en France et à l'étranger.

Les quatre concerts symphoniques de musique française moderne donnés à la salle Gaveau par la maison Durand suggèrent de nombreuses réflexions. Ces concerts ont été institués par M. Jacques Durand tout à la fois pour réaliser l'intention et pour honorer la mémoire de son père, qui mourut il y a un an environ; les programmes en ont été composés uniquement d'ouvrages de musiciens français vivants; les recettes étaient attribuées à des œuvres de bienfaisance. C'est sans doute la première fois qu'on voit chez nous un éditeur entreprendre une manifestation de cette sorte; il est fort bon et il est logique que l'honneur de cette initiative appartienne à l'une des seules maisons d'édition qui ait vu dans la musique autre chose qu'une industrie lucrative, et qui ait voulu donner à l'art qui fut sa richesse des témoignages de reconnaissance et de piété: il suffit de rappeler, par exemple, la grande publication des œuvres complètes de Rameau, digne à tous égards des plus belles publications de même sorte entreprises par l'Allemagne. Les quatre concerts qui viennent de prendre fin sont une preuve nouvelle de l'intérêt actif que ces éditeurs portent à la musique, et en particulier à la musique symphonique, qui pour presque tous leurs confrères est précisément comme si elle n'existait pas; exception frappante et qui mérite d'être notée.

Le succès de ces concerts a été éclatant: il a passé toute attente et convaincu d'erreur toutes les prévisions. Ils réunissaient contre eux toute une collection de chances défavorables. Ils avaient lieu le soir, et dans la semaine: or c'est une opinion généralement admise que pour réussir, des concerts doivent de toute nécessité être donnés le dimanche dans l'après-midi; qu'à cette condition surtout, ils peuvent attirer la foule, et que hors de ce jour et de cette heure il n'est point de salut. Ils n'avaient eu recours à aucun virtuose célèbre; on ne voyait sur les affiches le nom d'aucun de ces pianistes ou violonistes fameux qui, selon l'avis commun, sont en possession d'une influence irrésistible sur le public. Et les programmes n'annonçaient pas le moindre fragment de Wagner: ni la scène finale du *Crépuscule des Dieux*, ni le troisième acte de *Siegfried*, ni le premier acte de la *Walküre*, ni aucun acte de *Tristan*, pas même le *Preislied* de Walther dans les *Maîtres Chanteurs*; rien enfin de ce secourable répertoire wagnérien sans lequel nos directeurs de concerts estiment habituellement que leur salle est vide et leur recette perdue, et qui peut seul à leur jugement compenser dans les programmes la présence funeste des ouvrages des musiciens français contemporains. C'étaient là bien des raisons accumulées pour que les concerts Durand s'accomplissent, comme on dit, devant les banquettes. C'est le contraire que l'on a vu. Ils ont eu lieu devant des salles combles; et le public toujours plus nombreux qu'ils attiraient a prouvé l'intérêt qu'il leur portait, non pas seulement par sa présence, mais par la chaleur inaccoutumée de son enthousiasme, et quelquefois aussi de ses protestations: ils étaient ainsi plus suivis tout ensemble et plus animés que ne sont la plupart des autres concerts.

Si l'on cherche les causes de ce rare succès, on reconnaît vite qu'il n'en est qu'une. Et c'est tout justement la façon dont les programmes ont été composés. Ce sont des programmes composés, et non des programmes abandonnés au hasard, des programmes dont les numéros semblent avoir été tirés au sort dans un chapeau, comme sont ordinairement ceux de nos concerts du dimanche. Quatre séances symphoniques, et pour ces quatre séances un dessein d'ensemble: représenter, par des œuvres choisies parmi les plus significatives et les plus caractéristiques, la musique française contemporaine; voilà une idée claire et précise, et une conception qui se tient. Sans doute il est des personnes qui n'aiment point la musique française contemporaine; ces personnes-là, sachant ce qu'elles y trouveraient, se sont abstenues d'assister aux concerts Durand; et si leur abstention a pu restreindre le public des concerts Durand, elle en a en même temps écarté cette sorte d'auditeurs qui, allant au concert sans que rien les intéresse particulièrement, y apportent une fastidieuse et indifférente tiédeur. En revanche, les personnes qui aiment la musique française contemporaine avaient d'excellentes raisons d'aller entendre ces concerts, dans lesquels on leur montrait un tableau général de son état actuel: tableau vivant et coloré, assez complet et bien cohérent, d'où elles pouvaient tirer des notions étendues et exactes, se faire une idée juste des diverses tendances qui se partagent aujourd'hui l'art musical, et comparer les talents des musiciens divers par qui ces tendances sont représentées. Le seul point douteux était de savoir si les personnes qui aiment la musique française seraient assez nombreuses pour assurer un public à une série de quatre concerts? On pouvait craindre que non: n'est-ce pas un axiome que les œuvres françaises modernes éloignent la foule et font le vide dans les salles? L'événement a donné tort à cet axiome; désormais il est prouvé que des programmes conçus selon un plan déterminé, et formés d'ouvrages de nos musiciens les plus récents, ont autant et plus d'action sur le public que les extraordinaires menus, indigestes ou indigents, et souvent l'un et l'autre à la fois, élaborés par les chefs des concerts dominicaux, sans autre souci apparent que d'accumuler au hasard des morceaux disparates, Rimsky-Korsakof sur Bach et Richard Strauss sur Mozart, en assez grande quantité pour que leur absorption dure deux heures ou deux heures et demie. Nos grandes sociétés symphoniques comprendront-elles la leçon, et tireront-elles parti de l'exemple qui vient de leur être donné?

Dans les programmes des concerts Durand, M. Saint-Saëns tenait en quelque sorte le rôle d'ancêtre. Le divertissement de *Parysatis*, le poème symphonique de *Phaéton* ont paru, à cette place et dans ce milieu, assez superficiels; la symphonie en *ut* mineur, au contraire, garde toujours son rang, qui est le premier parmi les productions de M. Saint-Saëns et qui n'est pas le dernier parmi les symphonies composées depuis la mort de Beethoven. Deux autres symphonies ont été exécutées à ces concerts: celle de M. Witkowski, dont je vous ai dit naguère les rares qualités de sincérité, de force et d'éclat, et qui remarquablement dirigée par son auteur, a obtenu un vif succès; celle de M. d'Indy, dont je vous ai longuement parlé lorsqu'elle fut donnée pour la première fois; j'ai tenté alors de vous en définir le caractère et de vous en analyser le développement; c'est une des œuvres maîtresses de la musique de notre temps, et son finale en particulier a une grandeur de conception et une puissance de mouvement admirables. De M. d'Indy, l'on a entendu encore le *Jour d'été sur la montagne*, qui est à mon gré le chef-d'œuvre symphonique de l'auteur de *Fervaal*. Toutes les qualités les plus fortes et les plus personnelles de ce grand musicien se trouvent ici réunies: le sens supérieur de l'ordonnance, qui n'a jamais eu chez lui plus d'ampleur, qui ne s'est jamais manifesté par des lignes plus suivies et une courbe plus vaste; le sentiment de la nature, sentiment si pénétrant et si intense qu'il touche presque à l'âpreté; enfin la foi, une foi fervente et profonde. Tout cela se trouve exprimé dans le *Jour d'été* avec une noblesse et une beauté de langage, avec une force d'émotion saisissantes: c'est bien le chef-d'œuvre de M. d'Indy, et c'est un chef-d'œuvre. M. Dukas était représenté aux concerts Durand par le prélude du troisième acte d'*Ariane et Barbe-Bleue*, qui ne peut produire tout son effet lorsqu'il est séparé du drame auquel il se relie étroitement, et par le merveilleux *Apprenti sorcier*, à qui les nombreuses auditions et la popularité conquise n'ont rien fait perdre de sa verve, de sa vivacité: chef-d'œuvre lui aussi, et l'un des plus certains qui soient.

Auprès de ces musiciens et de ces ouvrages glorieux, on avait fait place aux productions de plusieurs jeunes artistes: à une *Fantaisie* de M. Louis Aubert, à des *Variations* habilement construites de M. Rhené-Baton, à la *Suite française* de M. Roger Ducasse, dont j'ai loué l'année dernière l'ingénieux agrément. M. Ravel figurait au programme avec sa *Rapsodie espagnole*, qui est jusqu'ici la plus accomplie de ses œuvres instrumentales. Cette musique est écrite avec une certitude, une lucidité, une acuité singulières; on ne peut dire plus exactement ce que l'on veut dire, ni réussir plus complètement à énoncer ce que l'on a conçu. C'est grand dommage que ce que veut dire M. Ravel soit de petit intérêt, et qu'il emploie une élocution si précise et si nette à énoncer des idées ou des sensations négligeables. M. Debussy avait réservé aux concerts Durand la première audition d'une pièce d'orchestre nouvelle intitulée *Rondes de Printemps*. Il faut que j'en convienne: pas plus que dans *Iberia*, je n'ai trouvé dans *Rondes de Printemps* cette fraîcheur et cette délicatesse intenses d'impression qui sont les signes des meilleurs ouvrages de M. Debussy. Mais quelque désappointement que j'aie à trouver inégal à lui-même, dans ses ouvrages les plus récents, le musicien de *Pelléas* et des *Nocturnes*, je n'éprouve nul plaisir à insister en toute occasion sur les faiblesses que je crois y apercevoir. Il a pu me sembler utile de les signaler une première fois; non pas d'y revenir sans relâche. Que M. Debussy paraisse aujourd'hui engagé dans un mauvais chemin et comme dans une impasse, il se peut. Mais il est l'un des musiciens qui en ce temps nous a donné les joies les plus précieuses; et il est l'un des artistes les plus fins et les plus subtils que l'on ait vus. On peut, sans s'abandonner à une confiance excessive, compter qu'il sortira bientôt de l'erreur où il est un moment entré, et qu'il redeviendra lui-même: c'est la plus belle grâce qu'on lui doive souhaiter.

De cette suite de concerts un fait se dégage, qui n'est point de nature à nous déplaire: c'est qu'il y a actuellement dans la musique française des éléments plus riches et plus divers qu'en aucune musique d'Europe. De M. d'Indy, de M. Dukas, de M. Debussy à M. Ravel, nous avons passé en revue toute une série d'œuvres de valeur inégale, mais qui ont une vie, un sens, un accent, une couleur. Et la liste est loin d'être complète; car la maison Durand a tiré de son seul fonds les ouvrages exécutés dans ses concerts; et si considérable que soit ce fonds, il ne comprend pourtant pas tous les compositeurs français: c'est ainsi que parmi les artistes parvenus à la plénitude de leur talent, on n'y voit pas figurer M. Albéric Magnard; ni, parmi les jeunes musiciens, M. de Séverac ou M. Roussel. Nul pays pourtant ne pourrait présentement réunir un groupe d'ouvrages et d'artistes comparable à celui qui vient de nous être montré. L'Allemagne, hormis M. Richard Strauss et M. Gustave Mahler, n'a que de médiocres imitateurs, soit du wagnérisme, soit de Brahms, soit de l'école de Leipzig. La Russie a perdu, avec Moussorgsky, avec Borodine, avec Rimsky-Korsakof, les forces vives qu'elle avait un instant possédées, et s'est de nouveau asservie à l'influence de l'art germanique. L'Italie produit des ouvrages de théâtre qui n'ont plus avec la musique rien de commun; l'Espagne et l'Angleterre commencent à peine de renaître. C'est en France aujourd'hui qu'est la vie de la musique. On le pensait bien; mais il n'est pas inutile qu'un ensemble de témoignages précis le fasse pour ainsi dire voir et toucher... Les concerts Durand ont fait connaître un jeune chef d'orchestre, M. Rhené-Baton, qui a fait de fort heureux débuts. Quelques personnes ont mis une hâte excessive à le traiter de grand chef d'orchestre. Un grand chef d'orchestre est celui qui dirige, de façon digne de l'œuvre, *Parsifal* ou la Messe en *ré*, non celui qui conduit avec dextérité la *Rapsodie espagnole*; attendons à de plus grandes épreuves M. Rhené-Baton. Mais il est dès aujourd'hui un chef d'orchestre habile et brillant.

PIERRE LALO.